

Concours de dessin Planète animale



Vous avez un petit Picasso à la maison avec une créativité débordante? Nous lui offrons la chance de s'exprimer en participant à notre concours de dessin.

DU 3 AVRIL 2023 (8 h) AU 7 MAI 2023 (23 h 59), faites-nous parvenir le dessin de votre enfant sous le thème « Planète animale ».

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à toute personne qui, dans sa province de résidence, est :

- Le parent ou le tuteur légal de plus de 18 ans, d'un enfant âgé de 13 ans ou moins;
Ou
- Âgée de 14 à 17 ans au 7 mai 2023;
- Demeurer sur l'un des territoires desservis par la Caisse (Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte, Saint-Colomban, Prévost, secteur Saint-Canut)

Il n'est pas obligatoire d'être membre d'une caisse.

Limite de participation. Un dessin par parent admissible pour un enfant. Un parent peut envoyer plusieurs dessins dans le cas qu'il y a plus d'un enfant (un dessin par enfant).

CRITÈRES

Les dessins doivent être envoyés par la poste à l'adresse suivante:

Concours de dessin 2023 - Att. Catherine Dorais

100, place du Curé Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1Z6

Le dessin doit être accompagné du présent formulaire de participation dûment rempli pour être éligible.

Dans l'impossibilité d'un envoi postal, le dessin et le formulaire de participation peuvent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : catherine.dorais@desjardins.com.

Le comité de sélection évaluera les dessins à l'aide des critères suivants :

1. Respect du thème
2. Authenticité
3. Originalité
4. Habileté technique

PRIX

Deux catégories de prix qui seront remis :

1. Analyse des dessins par un jury selon la catégorisation suivante
2. Prix de participation tirés par un tirage au sort parmi tous les participants admissibles inscrits au concours.

Catégories	1 ^{er} prix	2 ^e prix	3 ^e prix
5 ans et moins	75 \$	50 \$	25 \$
6 à 8 ans	125 \$	75 \$	50 \$
9 à 11 ans	200 \$	125 \$	75 \$
12 à 14 ans	275 \$	175 \$	100 \$
15 à 17 ans	350 \$	250 \$	125 \$
Reconnaissance ¹	175 \$	150 \$	125 \$

Le détail quant aux prix et montants remis sont disponibles dans le règlement du concours.*

PROCÉDURES

Toutes les inscriptions et les œuvres doivent être reçues au plus tard le 7 mai 2023 à 23 h 59.

1. Remplir le formulaire de participation ci-joint.
2. Joindre le dessin en tenant compte des critères de sélection. Les œuvres doivent être identifiées UNIQUEMENT par le formulaire de participation (pas de signature sur le dessin).
3. Envoyer le dessin et le formulaire par courriel à l'adresse suivante : catherine.dorais@desjardins.com

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Nom : _____ Prénom : _____
Catégorie d'inscription : 5 ans et moins 6 à 8 ans 9 à 11 ans 12 à 14 ans 15 à 17 ans Reconnaissance
L'enfant du participant admissible participe-t-il au concours de dessin avec son école? Oui Non

Si vous avez répondu oui à la dernière question, complétez cette partie :

Nom de l'école :

COORDONNÉES DU PARTICIPANT ADMISSIBLE

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Préférence de communication : Courriel Téléphone

En cochant cette case, je consens à ce que mon nom/prénom et celui de mon enfant soit annoncé sur la page Facebook de la caisse, si je gagne l'un des prix du concours.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement du concours.

Pour consulter le règlement complet du concours, il est disponible au www.desjardins.com/caisserivieredunord ou sur demande, dans l'un de nos centres de services.

Si vous avez des questions en lien avec le concours, communiquez avec Catherine Dorais à catherine.dorais@desjardins.com

 **Desjardins**
Caisse de la Rivière-du-Nord

¹ La catégorie « Reconnaissance » inclut les participants admissibles qui sont les parents ou les tuteurs légaux d'un enfant de moins de 18 ans ayant une incapacité intellectuelle.